

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 16/2017**

**OBJET : Désignation des représentants de la communauté de communes Lèze Ariège au conseil d'administration du collège Antonin PERBOSC à Auterive**

**L'an deux mille dix-sept et le 31 janvier à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 25 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs René AZEMA, Jean-Pierre BASTIANI, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Bertrand COURET, Jean DELCASSE, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Floréal MUNOZ, François NOWAK, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Alain PEREZ, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN,

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Marie-Christine BERDOU-ESCOURROU, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS** : Madame Sylvie BOUTILLIER donne procuration à Nadine BARRE, Madame Carole LAFUSTE à Bertrand COURET, Madame Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, Monsieur Sébastien VINCINI à Serge BAURENS.

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. GILABERT Nicolas, Mme Joëlle TEISSIER

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Alain RIVELLA a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président expose que, suite au renouvellement de l'organe délibérant, la communauté de communes doit désigner à nouveau ses représentants au sein du conseil d'administration du collège Antonin PERBOSC à Auterive.

Conformément aux articles R 421-2 et R 421-14 du code de l'éducation, les collectivités territoriales sont représentées au sein du conseil d'administration des collèges de plus de 600 élèves par un représentant de l'EPCI et un représentant de la commune siège.

A ce titre, il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant de la communauté de communes afin de siéger au conseil d'administration du collège Antonin PERBOSC à Auterive.

Font acte de candidature :

- M. René AZEMA pour le poste de titulaire
- M. Jean-Louis REMY pour le poste de suppléant.

Considérant l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

**DESIGNE** M. René AZEMA représentant titulaire et Jean-Louis REMY représentant suppléant de la communauté de communes Lèze Ariège au conseil d'administration du collège Antonin PERBOSC à Auterive.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS